

# Votre médecin vous a prescrit un transport assis.

## Vous faites appel à un taxi ?



## Vous êtes remboursé si ce taxi est conventionné.

Ce logo vous signale les taxis conventionnés avec les organismes d'assurance maladie. Il figure sur la vitre arrière droite du véhicule.

Un taxi conventionné vous permet d'être remboursé, sous réserve de répondre aux conditions de prise en charge.